



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION  
TEMPORAIREMENT D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC**

Arrêté de Police N°60/2018 du 08 AOUT 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales

Vu la demande écrite formulée par le groupe SIA HABITAT

Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature  
à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'installation  
temporaire d'un véhicule « agence mobile » **pour les mois de  
septembre 2018 à juin 2019.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le groupe SIA HABITAT est autorisé à installer temporairement  
Le jeudi 27 septembre 2018 ainsi que les jeudis 24 janvier, 21  
mars, 18 avril, 16 mai et 27 juin 2019 un véhicule « agence  
mobile » sur un emplacement lui étant exclusivement réservé rue  
Jules Mousseron de 10h à 16h00.

**ARTICLE 2**

Le groupe SIA HABITAT veillera à laisser les lieux en parfait état  
de propreté après son départ.

**ARTICLE 4**

Le groupe SIA HABITAT 67 Avenue des Potiers 59506 Douai  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police  
de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont  
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent  
arrêté

Fait à GUESNAIN, le 08 août 2018

Le Maire,  
Maryline Lucas

